

DIRECTION DU DROIT DES SOLS

PhR/NL

ARRETE N° 13-48



**ARRETE MUNICIPAL PORTANT MISE A JOUR DU PLAN LOCAL  
D'URBANISME DE LA VILLE DE GENNEVILLIERS**

Le Maire de Gennevilliers, Conseiller Général des Hauts-de-Seine,

Vu l'arrêté portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Roland MUZEAU, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint en date du 29 novembre 2010 exécutoire le 1<sup>er</sup> décembre 2010,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, notamment les articles R 123-22,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par une délibération du conseil municipal du 23 mars 2005 et modifié le 14 décembre 2005, le 11 décembre 2006, 15 mai 2008, le 25 mars 2009, le 30 mars 2011, le 14 décembre 2011 et mis à jour le 29 février 2008, le 9 avril 2009, le 11 février 2011, le 15 novembre 2011, le 17 janvier 2013 et le 30 avril 2013,

Vu l'arrêté préfectoral DRE N°2012-233 en date du 14 décembre 2012, reçu le 1<sup>er</sup> février 2013, instaurant des servitudes d'utilité publique concernant l'ancien terrain de la société ETG situé au 23, rue Henri Barbusse,

Considérant la nécessité de mettre à jour le Plan Local d'Urbanisme, en particulier les annexes,

## ARRETE

### ARTICLE 1 :

Le Plan Local d'Urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté.

Cette mise à jour vise à modifier le contenu des annexes du document d'urbanisme en y incorporant l'arrêté préfectoral N°2012-233 du 14 décembre 2012 instaurant des servitudes d'utilité publique concernant l'ancien terrain de la société ETG situé au 23 rue Henri Barbusse.

### ARTICLE 2 :

Le Plan Local d'Urbanisme mis à jour, est tenu à la disposition du public à la Mairie et à la Préfecture,

### ARTICLE 3 :

Le présent arrêté sera affiché en Mairie durant un mois,

### ARTICLE 4 :

Le présent arrêté sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine,

Fait à Gennevilliers, le 14 mai 2013

LOI N° 82.213 du 2 MARS 1982

ACTE REÇU PAR LE REPRÉSENTANT

DE L'ÉTAT LE 15/05/2013

PUBLIÉ LE 16/05/2013

EXÉCUTOIRE LE 16/05/2013

Le Maire de Gennevilliers

Conseiller Général des Hauts-de-Seine

LE MAIRE,

Adjoint Délégué

ROLAND MUZEAU

Adjoint au Maire



Pour le Maire  
Roland MUZEAU  
Premier Maire adjoint délégué

